



Motion

Plus de soutien pour l'intégration socio-professionnelle des jeunes en situation de décrochage

En Suisse, entre 5 % et 10 % des jeunes décrochent du système de formation à un moment donné de leurs parcours, et se retrouvent sans emploi. Ces jeunes cumulent généralement diverses problématiques, telles qu'une arrivée récente en Suisse, des problèmes relationnels au sein de la famille, des problèmes de santé, ou encore des problématiques liées à la précarité ou à l'isolement social. Delémont ne fait pas exception, et renforcer l'intégration socio-professionnelle de ces jeunes en difficulté est une nécessité impérieuse d'un point de vue humain. Cela revêt également un intérêt économique évident sur le moyen terme, voire même à court terme.

Le Service de la jeunesse de Moutier (SeJAC) a mis en place, avec le soutien financier de La Chaîne du Bonheur, une offre de petits jobs pour les jeunes en situation de décrochage. Tant les jeunes que la commune sont satisfaits de ce système qui aide les jeunes à mobiliser des ressources personnelles et des compétences de base.

Dans le but de reproduire un système similaire sur le territoire delémontain, **la présente motion demande au Conseil communal :**

- 1. la mise en place d'une offre permanente de soutien aux jeunes en situation de décrochage, en leur donnant la possibilité de réaliser de petits travaux rémunérés, formateurs et favorisant leur résilience ;**
- 2. la définition, avec le soutien des partenaires économiques et sociaux du canton, de rémunérations adaptées à cette situation particulière ;**
- 3. la création de ressources supplémentaires au sein du département CSJL pour assurer la mise en place, la réalisation et le suivi de cette offre.**

Concernant le point 3, la création d'un poste de chargé-e de mission est certainement opportune, avec à terme l'autofinancement au moins partiel de ce poste par les fonds récoltés. La création de ce poste n'est toutefois pas formellement demandée, d'autres options n'étant à ce stade pas à exclure. Il est par contre demandé de veiller en tous les cas à ce que l'organisation mise en place ne se fasse pas au détriment des tâches du personnel de l'Espace-Jeunes, peu nombreux et dont le travail doit rester centré sur l'animation et le soutien social.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le groupe socialiste,

Christophe Badertscher

K. Aguer

Mehmet P.B.

[Signature]

MB

[Signature]

Ribeaux Battelli

A. Ilumi

Stossard

[Signature]